

**Arrêté ministériel portant désignation de professeurs
auprès du Service de l'Enseignement à distance**

A.M. 11-09-2012

M.B. 04-10-2012

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance de la Communauté française;

Considérant les besoins de recrutement relatifs à divers projets de conception de cours;

Considérant la procédure de sélection et la correspondance du candidat avec le profil recherché,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le spécialiste identifié ci-après est désigné à l'Enseignement à Distance jusqu'au 31 août 2014.

- M. Damien DEPLUVREZ, Bachelier en techniques graphiques et infographiques.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2012.

Bruxelles, le 11 septembre 2012.

Mme M.-D. SIMONET

